



Assemblée générale

AG/SHC/4048

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Troisième Commission

24^e et 25^e séances – matin et après-midi

Le Rapporteur sur les territoires palestiniens appelle au boycott des entreprises associées à la colonisation

/...

Par ailleurs, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, M. Richard Falk, a estimé que les entreprises qui profitent de la politique israélienne de colonisation devaient être boycottées jusqu'à ce qu'elles cessent leurs activités et a préconisé la demande d'un avis de la Cour internationale de Justice (CIJ) en ce qui concerne la responsabilité de ces entreprises.

Dans le cadre de la présentation de son [rapport](#)** annuel, il a rappelé qu'Israël n'avait pas coopéré avec lui en dépit de l'obligation qui lui est faite de permettre à sa mission de se dérouler en toute indépendance.

Il a également souligné que les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés comptaient de 500 000 à 650 000 habitants, dont quelque 200 000 vivant à Jérusalem-Est. L'effort financier, juridique et administratif déployé par Israël dans son entreprise de colonisation montre, selon lui, qu'Israël entend maintenir son emprise sur Jérusalem-Est et sur une grande partie de la Cisjordanie.

/...

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ([A/67/387-S/2012/717](#) ET [A/67/390](#))

/...

Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux ([A/67/362](#), [A/67/333](#), [A/67/327](#), [A/67/370](#), [A/67/379](#), [A/67/383](#) et [A/67/369](#))

Déclarations liminaires, suivies de dialogues interactifs

M. RICHARD FALK, [Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967](#), a présenté son rapport annuel ([A/67/379](#)) traitant du respect par Israël des obligations que lui impose le droit international en ce qui concerne la situation dans les territoires palestiniens qu'il occupe. Le Rapporteur spécial met en lumière, en particulier, la responsabilité juridique des entreprises, sociétés et acteurs non étatiques prenant part à des activités liées aux colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Il a rappelé qu'Israël n'avait pas coopéré avec lui en dépit de l'obligation qui lui est faite de permettre à sa mission de se dérouler en toute indépendance.

Il a estimé que les entreprises qui profitent de la politique de colonisation devaient être boycottées jusqu'à ce qu'elles cessent leurs activités et a préconisé la demande d'un avis de la Cour internationale de Justice (CIJ) en ce qui concerne la responsabilité des entreprises associées à la colonisation, et ce, en vertu de la quatrième Convention de Genève. Il a, à cet égard, déploré le fait qu'un nombre très limité d'entreprises associées à la colonisation qu'il avait entrepris de contacter eussent accepté de répondre à ses questions.

** [A/67/379](#)

Il a affirmé avoir mené des recherches, pour établir son rapport, en partant du principe fondamental selon lequel les entreprises doivent respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme, et s'abstenir de porter atteinte aux droits de l'homme d'autrui, et remédier aux incidences négatives sur les droits de l'homme dans lesquelles elles ont une part.

Ces principes, a-t-il rappelé, sont contenus dans le Pacte mondial des Nations Unies adopté en 2000 et dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (A/HRC/17/31) adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2011.

« Les entreprises doivent s'assurer de ne pas être complices de violations des droits de l'homme, ni du droit international », a-t-il affirmé avant de mettre en garde les employés de ces entreprises sur les poursuites dont ils sont susceptibles d'être l'objet à titre individuel. Il a également souligné que les entreprises mentionnées dans son rapport n'étaient pas les seules à bénéficier de la colonisation israélienne.

Il a rappelé que les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés comptaient de 500 000 à 650 000 habitants, dont quelque 200 000 vivant à Jérusalem-Est. Les statistiques révèlent en effet que le nombre de colons (à l'exclusion de la population de Jérusalem-Est) a augmenté, au cours de la dernière décennie, à un rythme annuel moyen de 5,3%, contre 1,8% pour la population israélienne en général. En outre, au cours des 12 derniers mois, cette population a augmenté de 15 579 personnes. L'effort financier, juridique et administratif déployé par Israël dans son entreprise de colonisation montre, selon lui, qu'Israël entend maintenir son emprise sur Jérusalem-Est et sur une grande partie de la Cisjordanie.

Les délégations qui ont pris part au dialogue interactif ont encore déploré, cette année, que le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme dans les territoires arabes occupés depuis 1967, M. Richard Falk, n'ait pu pleinement s'acquitter de son mandat faute d'accès à ces territoires.

À l'instar de la Palestine, la Malaisie, l'Égypte et le Sénégal notamment, ont loué M. Falk pour ses efforts inlassables au fil des ans pour surmonter les difficultés à cet égard dans l'exercice de son mandat. L'observatrice de la Palestine a déclaré que ces efforts faisaient sentir aux Palestiniens qu'ils n'étaient pas oubliés. La plupart des intervenants ont dressé une longue liste de violations des droits de l'homme des Palestiniens, y compris les détentions et les actes de violence à l'encontre des enfants qui lancent des pierres aux soldats, comme l'a dit la Malaisie.

Ce pays et la plupart des délégations ont déploré le fait qu'Israël ait cessé toute coopération cette année avec le Conseil des droits de l'homme et ses différents mécanismes, et ont appelé à trouver une solution à l'impasse dans les négociations en vue de mettre en œuvre la solution à deux États. La Syrie a souligné que cette attitude montrait le manque de volonté de l'ONU et son impuissance à prendre des mesures musclées pour amener Israël à changer de comportement et à se conformer aux règles internationales. La stabilité ne saurait être rétablie dans la région et dans le monde tant qu'Israël continue de faire fi de la communauté internationale, a affirmé la représentante syrienne, qui a précisé que ces agissements sapient le fondement même du droit international que la communauté internationale s'est employée à tisser depuis de nombreuses années.

L'Union européenne a réaffirmé son engagement en faveur de la solution à deux États et a souligné que mettre fin au conflit était une priorité, sur la base des résolutions de l'ONU et de la dernière initiative arabe. Les colonies de peuplement et les démolitions sont illégales et menacent la stabilité et la sécurité dans les territoires. Il a appelé au démantèlement des colonies et à trouver une solution à la question du statut de Jérusalem-Est, entre autres. Il n'a pas appuyé, en revanche le boycott préconisé dans le rapport de M. Falk.

La Norvège a regretté l'absence de coopération d'Israël avec le Rapporteur spécial ainsi que la construction de colonies qui sont illégales et menacent la solution de deux États. Elle a exhorté Israël à veiller à garantir les droits de l'homme des Palestiniens et appuyé les appels du Rapporteur spécial pour garantir ces droits. Le Gouvernement a d'ores et déjà informé les entreprises norvégiennes des accords commerciaux avec Israël, qui excluent les territoires occupés. Il procède également à l'analyse des échanges commerciaux. « Que peut faire le programme des Nations Unies pour renforcer la prise de conscience et pour que des mesures idoines soient prises? »

L'Égypte a déclaré que son pays avait toujours appuyé le Rapporteur spécial et continuerait d'œuvrer pour qu'il puisse avoir accès aux territoires palestiniens. M. Falk a parlé de 8 000 cas de violations du Pacte mondial, a noté le représentant, en se demandant combien d'entreprises travaillaient en Cisjordanie. Notant également la tendance à inciter à la violence contre les Palestiniens en Israël, il a voulu savoir quelles étaient les normes internationales appliquées dans l'administration de la justice pour les détenus palestiniens en Israël. « Quel sera l'impact sur certaines organisations non

gouvernementales des lois israéliennes qui viennent d'être adoptées sur le financement limitant leur capacité de fonctionner dans les territoires? »

Les Maldives ont loué les efforts du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme dans les territoires arabes occupés depuis 1967 en dépit des difficultés qu'il rencontre. Les recommandations devraient lancer un appel au respect du droit international étant donné que cette situation dure depuis plus de 50 ans. Il a appelé Israël à coopérer avec le Rapporteur spécial afin d'arriver à une analyse équilibrée de la situation dans les territoires. Il a noté le fait que, selon le rapport, il n'y ait pas toujours de procès pour les détenus palestiniens, les exécutions extrajudiciaires sont particulièrement alarmantes en Cisjordanie. Il a dénoncé les démolitions de 230 infrastructures, qui montrent le mépris d'Israël vis-à-vis de la communauté internationale et de ses résolutions. Il a espéré la création d'un État indépendant palestinien qui pourra se développer harmonieusement et vivre en paix avec Israël.

La République islamique d'Iran a demandé ce qu'il convenait de faire pour atténuer les souffrances des Palestiniens, en particulier des femmes et des enfants.

M. Richard Falk a affirmé qu'il était toujours utile de réaffirmer la solution à deux États au vu de ce qui se passe dans les territoires occupés. « Pour moi, il est irresponsable d'ignorer les impacts cumulés des actions de colonisation israélienne et des décisions de légalisation des avant-postes qui constituent un empiètement encore plus grand sur ce qui peut être le futur État palestinien », a-t-il mis en garde. Il a en outre estimé qu'il fallait ouvrir un débat sur la viabilité de la solution à deux États.

M. Falk a également observé que la société civile et les Nations Unies devaient renforcer leurs efforts pour atténuer les souffrances du peuple palestinien. « Il s'agit d'un fardeau intolérable qui pèse sur les populations civiles, en particulier pour les habitants de Gaza qui vivent sous le blocus depuis cinq ans et sont de ce fait incapables de vivre une vie normale », a-t-il insisté. Il a conclu en affirmant que « la crédibilité des Nations Unies est en jeu si on ne fait que semblant de prendre en compte ces préoccupations ».

/...

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel